

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06/06/2016 à 19 h 30

PRESENTS : Mme MILLAT, Mme SABAINI, M. SIBUET, M.TORNIER, M. AMANN, M. ALIOUA, M. GARDET-CADET, Mme DUNOYER-LHOST, M. GAZZOLA, M. BENEITO, Mme BERTHET, M. MIANO, Mme BEGEY.

ABSENTE EXCUSEE : Mme LASSIAZ (donne procuration à Mme SABAINI)

ABSENT : M. BECCHERLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel GARDET-CADET

Le Conseil approuve les deux précédents comptes rendus.

ORDRE DU JOUR :

1) DELIBERATIONS :

- **Avenant n°1 du marché de Maitrise d'œuvre (cheminement piéton nant potin/chef-lieu) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n°44/2014 du 14 novembre 2014 concernant l'attribution du marché pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour le cheminement piétons et sécurisation pour un montant H.T de 20 500 euros.

Monsieur Le Maire présente l'avenant n°1, pour un montant H.T 20 081.94 €, examiné en commission communale d'appel d'offres, le 25 mai 2016 à 17h, en mairie. La commission communale d'appel d'offres accepte les termes de l'avenant n°1 et le montant, présenté par le bureau ETI, concernant la diminution des honoraires pour un montant de H.T 418.06 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal:

- **VALIDE** la décision de la commission communale d'appel d'offres concernant l'avenant concernant le bureau ETI, ainsi que le montant H.T de 418.06 euros ;
- **AUTORISE LE Maire** à signer l'avenant n°1 correspondant.

- **Validation du choix de l'entreprise de la Commission Communale d'Appel d'Offres pour les travaux de cheminement piéton nant potin/chef-lieu :**

. Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une consultation pour les travaux pour le cheminement piétons et sécurisation a été faite.

Les entreprises, qui ont répondu sont : « Entreprise EIFFAGE (sous-traitant TP MANNO), Entreprise SIBILLE TP (sous-traitant COLAS), Entreprise SERTPR, Entreprise EUROVIA ».

Les propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres, le 25 mai 2016 à 17 heures en mairie.

La commission communale d'appel d'offres a choisi : Entreprise EIFFAGE (sous-traitant TP MANNO)

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission Communale d'Appel d'Offres, concernant le choix de l'entreprise EIFFAGE (sous-traitant TP MANNO) pour un montant global TTC de 501 604.16 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement, et toutes les pièces nécessaires.

• **Validation du choix de l'architecte urbaniste pour la révision du PLU de la Commission Communale d'Appel d'offres :**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une consultation pour le choix d'Urbaniste architecte a été faite.

Les Sociétés, qui ont répondu sont : CROUZET-Urbanisme (ECOTER) et PROGEO

Les propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres, le 25 mai 2016 à 17 heures en mairie.

La commission communale d'appel d'offres a choisi : PROGEO

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission Communale d'Appel d'Offres, concernant le choix de la société PROGEO pour un montant global TTC de 34 260 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement, et toutes les Pièces nécessaires.

• **Subvention pour les énergies renouvelables :**

Monsieur le Maire présente les aides financières accordées par le Département et par la Commune aux administrés. Il souhaite qu'une réflexion soit faite pour améliorer les aides apportées aux administrés qui investissent dans les énergies renouvelables. Il charge Monsieur Denis AMANN pour mener à bien cette recherche.

• **Régularisation d'emprise de voirie (ancien chemin de Tournon à Bornery**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n°21/2016 concernant la régularisation d'emprise avec Monsieur Gilles LASSIAZ. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le notaire souhaite avoir un prix ou une estimation du bien.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle pour un montant de 66 euros (6 € le m2);
- **DESIGNE** Maître BOIRON-MONTOUX, notaire à Grésy sur Isère pour établir l'acte de vente correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de l'acquisition et à comparaître pour le compte de la Commune dans l'acte à intervenir.

2) TRAVAUX :

* EGLISE :

M. GARDET-CADET Michel présente les travaux qu'il faudrait faire dans l'église, pour conserver le mobilier : 2 actions (fumigation et geler) pour un montant TTC de 28 000 euros.

Il explique les devis pour la conservation et restauration des objets de l'église :

- Annonciation (statue) = 2553.60 + 240 euros
- Paire d'anges = 3895.20 euros
- Reliquaire = 2683.20 euros
- Retables = 11 049.60 euros
- Reliquaire = 4305.60 euros
- Retable majeur = 10975.20 euros

TOTAL GLOBAL = 35 702.40 euros TTC

Il propose de se présenter à un concours « Sauvez son patrimoine communal » en partenariat avec le CEA, l'AMF et Art Nuclear, avant le 30 juin 2016 ; si la Commune est sélectionnée, certains objets seront rénovés gratuitement.

Monsieur Le Maire charge M. GARDET-CADET de trouver des subventions pour réaliser ces rénovations, auprès du Département, de la Région, des affaires culturelles et du Patrimoine Auralpin.

Compte tenu du niveau d'infestation généralisé de l'église, le Conseil municipal prend acte de la nécessité de procéder aux travaux de fumigation et de gel dès 2017. Des devis comparatifs seront demandés pour pouvoir apprécier plus justement le coût de ces travaux.

• ACTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur le Maire présent deux devis pour établir les actes administratifs :

- MESUR'ALPES = 888 euros TTC
- VIAL et ROSSI = 696 euros TTC.

Monsieur le Maire souhaite que les petites ventes ou achats de parcelles se fassent plus rapidement.

• Devis de la débroussailleuse :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une consultation pour le choix débroussailleuse a été faite.

Les établissements, qui ont répondu sont : « CHAVANEL, GLAIRON-MONDET, NOREMAT »
Monsieur Yves GAZZOLA présente les différents devis avec les technicités des engins.

Les propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres, le 25 mai 2016 à 17 heures en mairie.

La commission communale d'appel d'offres a choisi : Etablissement CHAVANEL

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission Communale d'Appel d'Offres, concernant le choix de l'établissement CHAVANEL pour un montant TTC de 41 040 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer la lettre de commande et le devis correspondant.

3) *QUESTIONS DIVERSES :*

- *Concours départemental des villes, villages et maisons fleuries 2016 :*

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal, sur l'inscription de la Commune à ce concours. Il est décidé de ne pas participer à ce concours pour l'année 2016.

- *Actualisation du document unique communal :*

Monsieur le Maire présente le devis du Centre de Gestion pour actualiser le document unique qui date de 2008, pour un montant TTC de 1 140 euros. Ce document est obligatoire. Il sera mis à jour avec l'aide du Centre de gestion. Une demande d'accompagnement financier sera faite.

- *Périmètre d'un nouvel EPCI*

Dans le cadre de la fusion des quatre communautés de communes d'Arlyère, Monsieur le Préfet a adressé un arrêté de périmètre sur lequel la Commune peut donner un avis, par délibération. Ce périmètre correspond à celui d'Arlyère mais ne correspond au choix initial de ne pas fusionner nos communautés de Communes.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

fixe la prochaine réunion au 11 juillet 2016